Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 044-214401531-20200629-DELIB2020_35-DE

MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19** ***Présents :*** **16** ***Votants :*** **16**

L'an **deux mille vingt**, le **ving-neuf juin**, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-AUBIN DES CHATEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Castella, sous la présidence de Monsieur Daniel RABU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal ..... 23 juin 2020

Présents :

- [1] M. Daniel RABU
- [2] M. Michel GAUVIN
- [3] Mme Marie-Paule SECHET
- [4] M. Robert GIRAULT
- [6] M. Michel BERTRAND
- [8] Mme Jacqueline PANTECOUTEAU
- [9] M. Régis BOUTIN
- [10] Mme Laureline DOUILLARD
- [11] M. Grégory LEHOURS
- [12] Mme Sandra FORGET
- [13] M. Benoit FRABOULET
- [14] Mme Elodie GODIOT
- [15] M. Vincent AUFFRAIS
- [16] Mme Elise FOUGERE
- [17] M. Xavier BRUNET
- [19] Mme Charlène PLANCHAIS

Excusé.e.s

- [5] Mme Corinne LE FLEM *Pouvoir à Mme Marie-Paule SECHET*
- [7] M. Pierrick MENARD
- [18] Mme Laura DEPASSE

Secrétaire de séance
Mme Charlène PLANCHAIS

2020-35 - Accueil PériScolaire – Tarifs applicables à la rentrée de septembre 2020

Exposé

Par délibération 2019-33 du 13 mai 2019, le Conseil Municipal avait arrêté comme suit les tarifs de l'accueil périscolaire.

Tranches du Quotient Familial	Tarifs horaires
Tranche 1 - moins de 400 €	0,92 €
Tranche 2 - de 400,00 € à 650,00 €	1,04 €
Tranche 3 - de 651,00 € à 950,00 €	1,16 €
Tranche 4 - de 951,00 € à 1 250,00 €	1,24 €
Tranche 5 - plus de 1 250,00 €	1,36 €

Délibération

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval précise dans un courrier en date du 26 mai 2020 qu'il semble délicat de proposer une augmentation au vu de la crise actuelle qui risque d'affecter financièrement de nombreuses familles. De même, une diminution de ces tarifs ne semble par recommandée compte tenu des charges plus importantes pour répondre notamment aux exigences sanitaires

Envoyé en préfecture le 02/07/2020
Reçu en préfecture le 02/07/2020
Affiché le
ID : 044-214401531-20200629-DELIB2020_35-DE

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de reconduire, pour l'année scolaire 2020-2021, les tarifs de l'accueil périscolaire en vigueur en 2019-2020.

Vote à Main levée ***Voix pour 16*** ***Voix contre 0*** ***Abstention 0***

Le Maire,

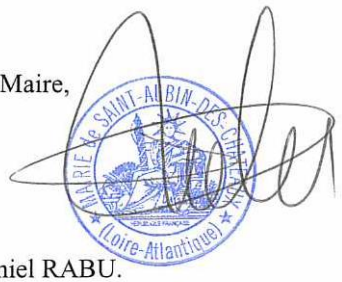

Daniel RABU.